

TRAVAILLER AVEC... Villes amies des aînés

Depuis 2012, le réseau promeut l'adaptation de la société au vieillissement et l'intégration des aînés dans la vie sociale. Il aide les communes à structurer leurs projets. PAR EMMANUELLE STROESSER

MISSIONS

Influer sur les politiques publiques afin de cesser de faire des choses « pour » les personnes âgées mais de les réaliser « avec elles ». Faire en sorte que les élus intègrent les enjeux du vieillissement dans leurs projets, sans segmenter. Telles sont les idées-forces du Réseau des villes amies des aînés, déclinaison francophone, depuis 2012, du réseau mondial créé, deux ans plus tôt, par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Le réseau accompagne les collectivités dans leurs projets et mène une activité de lobbying auprès des pouvoirs publics. Il a pu ainsi obtenir la création d'un fonds d'appui pour des territoires innovants seniors (tinyurl.com/yc5h3vyd), cofinancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Caisse des dépôts.

ORGANISATION

Le réseau est né de la volonté de quelques villes, dont Dijon (où le siège du réseau est implanté), d'intégrer les enjeux du vieillissement dans leurs politiques publiques. Il réunit des communes, de toutes tailles, mais aussi quelques départements (4) et une région (Nouvelle Aquitaine), soit au total 280 adhérents. L'adhésion nécessite une délibération municipale et la signature d'une charte, pour marquer la nécessaire transversalité de l'engagement. Le tarif d'adhésion varie selon la strate de la commune (130 euros pour celles en dessous de 5 000 habitants).

ACTIONS

Les communes peuvent adhérer sans viser forcément l'obtention du label du réseau (<https://www.villesamiesdesaines-rf.fr/label-ami-des-aînés>). « Même si, à terme, cela vient toujours car cela permet de valoriser la progression », glisse le délégué général, Pierre-Olivier Lefebvre (lire ci-contre). La démarche de la commune est progressive et son évaluation repose sur 111 indicateurs et cinq engagements. Le réseau travaille actuellement à la modélisation d'un label pour les communes de moins de 2 000 habitants. La commune nouvelle de Meaulne-Vitray, dans l'Allier (lire ci-contre), va faire figure de territoire « test ». Le réseau accompagne ses adhérents en leur proposant un guide méthodologique, des fiches (par exemple sur l'aménagement du mobilier urbain), des voyages d'étude, des formations.



PIERRE-OLIVIER LEFEBVRE, délégué général de Villes amies des aînés

« Notre but n'est pas forcément d'aider les élus à mener des actions ciblées – en insistant donc sur les incapacités des personnes – mais de faire en sorte que les seniors aient aussi leur place dans la vie sociale, par exemple en participant aux différentes manifestations organisées par la commune, quel que soit leur âge. Personne ne vous dira qu'il ne sort pas car il ne peut pas tenir une heure sans se rendre aux toilettes. Mais si vous diffusez un plan des toilettes publiques de la commune, vous pouvez lever cette gêne. Il faut penser à tout. »



■ Dans l'Allier, un panel d'activités pour rompre l'isolement

Au cœur de l'Allier, Meaulne-Vitray, commune nouvelle de 904 habitants, a longtemps été la plus petite commune adhérente au réseau (en 2014), à l'initiative de son adjoint au maire délégué à la santé, Jacques Bardiot. « J'étais intrigué par leur approche proposant de changer notre regard et notre mode de réflexion. L'expérience de Montluçon m'a interpellé sur les questions à se poser et les solutions à trouver à notre échelle », explique l'élu. À défaut de transports en commun, la commune a développé un service de transports à la demande, en s'appuyant sur des bénévoles. Elle a ouvert une cantine pour les seniors jouxtant la cantine scolaire. « Ce sont les enfants qui demandent à aller manger avec eux », apprécie Jacques Bardiot. Un atelier hebdomadaire d'écoute et de partage, des ateliers cuisine, des goûters intergénérationnels (photo) avec jeux de société, des sorties, des séances « Lire et faire lire » avec des écoliers ([lire www.mairesdefrance.com/2216](http://www.mairesdefrance.com/2216)) sont aussi organisés. L'élu, qui revient d'un voyage d'études à Bruxelles sur l'habitat inclusif, a un projet en la matière.

Ou encore la constitution d'un dossier pour obtenir une subvention du fonds d'appui pour des territoires innovants seniors. Autant de prestations « à la carte », avec un « interlocuteur dédié ». ●

CONTACT. Réseau Villes amies des aînés (Rfvaa), 1, avenue Garibaldi, 21000 Dijon. Tél. 03 45 18 23 20. e-mail : contact@rfvaa.com www.villesamiesdesaines-rf.fr